



CE QUE NOUS ATTENDONS DU CONSEIL SUPERIEUR DES PROGRAMMES

Une nouvelle étape cruciale pour la refondation de l'École s'ouvre avec l'installation du Conseil Supérieur des Programmes. En effet, le législateur lui a confié la responsabilité de redéfinir non seulement les contenus des programmes, mais aussi l'évaluation et la certification des acquis des élèves sans oublier la formation des enseignants qui devront faire vivre la Refondation dans les écoles et les établissements.

Le groupe "Socle Commun, promesse démocratique" (CRAP-Cahiers Pédagogiques, Education et Devenir, SE-Unsa et Sgen-CFDT) a formulé 10 propositions* pour faire du Socle Commun l'outil du renouveau pédagogique dont notre école a besoin. Il a salué les avancées inscrites dans la loi d'orientation : maintien du socle commun et mention explicite de sa dimension culturelle, organisation de la scolarité commune en cycles de trois ans, continuité éducative et pédagogique entre l'école et le collège matérialisée par le cycle CM1/CM2/6ème et le Conseil école-collège, création du Conseil Supérieur des Programmes en charge d'une véritable réforme curriculaire de la scolarité commune.

Nous attendons maintenant du Conseil Supérieur des Programmes qu'il dépasse les ruptures structurelles entre premier et second degré et les prés carrés disciplinaires pour élaborer UN programme de formation continu et cohérent de l'école au collège. Ce programme de formation doit répondre aux grandes finalités de la scolarité obligatoire. Celles-ci ne se limitent pas à la préparation de la poursuite d'études. La loi indique bien que le socle commun doit aussi permettre « de construire son avenir personnel et professionnel et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté ».

Nous lui demandons de redéfinir les piliers du socle en référence aux compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie européennes de manière à l'inscrire dans une forme de continuité indispensable à l'action pédagogique. Nous lui demandons toutefois d'introduire le pilier « apprendre à apprendre », écarté dans la version précédente, alors que le travail personnel des élèves doit être au cœur de la refondation de l'école. Et nous lui demandons d'en finir avec l'encyclopédisme et l'empilement, en formulant pour chacun des "piliers" des compétences terminales en nombre limité. Nous souhaitons un socle lisible par tous les acteurs, à commencer par les élèves et les parents.

Nous voulons des programmes au service de l'acquisition des compétences du socle commun. Pour cela, ils doivent lister pour chaque cycle les ressources à mobiliser pour maîtriser les compétences attendues. Les programmes doivent s'inscrire dans la logique de maîtrise du socle commun : pour cela, il faut harmoniser leur rédaction, indiquer les compétences générales du socle qui sont travaillées, avec des parties communes à plusieurs disciplines. Ces programmes, conçus comme des référentiels, fourniront ainsi des objectifs propres aux disciplines, d'autres objectifs transversaux et interdisciplinaires, ainsi que des situations d'apprentissage et d'évaluation faisant le lien entre les disciplines et le socle commun. Les programmes doivent être réunis dans un document commun, qui donne à tous les acteurs une vision globale des apprentissages à mener et des champs d'études rencontrés.

Le Livret Personnel de Compétences (LPC), tel qu'il est conçu actuellement est un obstacle à la mise en œuvre du socle commun, car il prétend être à la fois un outil de suivi, de communication avec les familles et de validation des acquis. Il est soit trop lourd, soit

insuffisamment précis, soit trop technique selon les fonctions qu'on privilégie. Nous demandons que les textes réglementaires distinguent clairement l'attestation finale du socle commun dont le contenu est défini nationalement (en clarifiant les niveaux d'exigence requis) et les outils qui sont au choix des équipes pédagogiques pour le travail de suivi des acquisitions des élèves au quotidien sur la base de cadres nationaux.

Le Diplôme National du Brevet et le Certificat de Formation Générale doivent être supprimés sous leur forme actuelle. Il ne peut pas y avoir discordance entre validation du socle et examens terminaux. Nous proposons que ces deux diplômes soient remplacés par un Brevet du socle commun qui atteste des niveaux atteints dans les différentes compétences du socle. Ces niveaux pourront être évalués dans des travaux divers : travaux individuels et collectifs, travaux disciplinaires et interdisciplinaires, projets collaboratifs, portefeuille de réussites...

Le Conseil Supérieur des Programmes peut compter sur nous pour avancer des propositions constructives, à la hauteur du projet ambitieux et nécessaire de refondation de l'Ecole de la République.

* <http://soclecommun2012.wordpress.com/category/nos-10-propositions/>

Paris, le 10 octobre 2013

CRAP-Cahiers pédagogiques : Christine Vallin – 01 43 70 98 48
Education et Devenir : Marie-Claude Cortial – 06 85 76 51 51
SE-Unsa : Brigitte Biardoux – 01 44 39 23 93
Sgen-CFDT : Pierre Frustier – 01 56 41 51 02